

5AV
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 17 rue du Clos Fleury - 74100 ANNEMASSE
RCS THONON-LES-BAINS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le vingt-et-un janvier
A 9 heures
Au siège social,

Monsieur Patrick VUKICEVIC
Demeurant 58 Rue de Chenex - 74520 VALLEIRY

Propriétaire de la totalité des 200 actions de 10,00 Euros chacune, composant le capital social de la société **5AV** nouvellement constituée,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination du Président de la société,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer comme Président de la société,

Monsieur Patrick VUKICEVIC
Demeurant 58 Rue de Chenex - 74520 VALLEIRY

pour une durée indéterminée.

Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues aux statuts de la société.

Monsieur Patrick VUKICEVIC déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de ne pas attribuer de rémunération à **Monsieur Patrick VUKICEVIC**, au titre des fonctions de Président de la société venant de lui être confiées et ce, jusqu'à décision contraire.

Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation des justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'associé unique et le Président.

Acte signé par signature électronique, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire

**Le Président et Associé Unique,
Monsieur Patrick VUKICEVIC**

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"